

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2020

- PROCÈS-VERBAL -

Membres composant le Conseil municipal.....	49
Membres en exercice.....	49
Membres présents.....	47
Membres représentés.....	2
Membres absents.....	0

À 20h00 le Conseil municipal dûment convoqué le lundi 29 juin 2020
par le Maire, s'est assemblé au Gymnase des Touleuses
sous la présidence de Madame Françoise COURTIN puis de Jean-Paul JEANDON, Maire de Cergy

Membres présents : Jean-Paul JEANDON – Roxane REMVIKOS – Moussa DIARRA – Malika YEBDRI – Abdoulaye SANGARÉ – Keltoum ROCHDI – Marc DENIS – Claire BEUGNOT – Éric NICOLLET – Daisy YAICH – Rachid BOUHOUC – Hawa FOFANA – Régis LITZELLMANN – Elina CORVIN – Gilles COUPET – Narjès SDIRI – Karim ZIABAT – Alexandra WISNIEWSKI – Maxime KAYADJANIAN – Marie-Françoise AROUAY – Adrien JAQUOT – Céline BEN ABDELKADER – Florian COUASNON – Françoise COURTIN – Moustapha DIOUF – Sophie ERARD – Louis L'HARIDON – Josiane CARPENTIER – Patrick BARROS – Ramia KISSI – Harona DIA – Agnès COFFIN – Denis FEVRIER – Cindy SAINT-VILLE-LEPLE CHENIERE – David AGRECH – Virginie GONZALES – Armand PAYET – Edwige AHILE – Alexandre PUEYO – Emmanuelle GUEGUEN – Mohammed-Lamine TRAORE – Laurence HOLLIGER – Gaëlle DUIGOU – Didier AREIAS – Abla ROUMI – Cécile ESCOBAR – Line TOCNY

Membres représentés : Dominique LEFEBVRE (donne pouvoir à Cécile ESCOBAR) – Mohammed BERHIL (donne pouvoir à Gaëlle DUIGOU)

Membres absents et non-représentés :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Louis L'HARIDON en sa qualité de plus jeune conseiller municipal, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Laurence HOLLIGER et **Moussa DIARRA** constituent le bureau pour le contrôle de cette élection en qualité d'assesseurs.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Modification du lieu de réunion du Conseil Municipal
2. Élection du Maire de la Commune de Cergy
3. Détermination du nombre d'Adjoints au Maire
4. Élection des Adjoints au Maire

Mme COURTIN ouvre cette séance.

Mme COURTIN proclame les résultats de l'élection de 28 juin :

- La liste « Ensemble pour Cergy » conduite par Jean-Paul JEANDON a obtenu 4 156 voix, soit 46,29 % des voix ;
- La liste « Unis pour que Cergy Protège, Respire, Élève » conduite par Armand PAYET a obtenu 3 741 voix, soit 41,66 % des voix ;
- La liste « Cergy avec vous ! » conduite par Cécile ESCOBAR a obtenu 1 082 voix, soit 12,05 % des voix.

Compte tenu de ces résultats, la répartition des sièges au Conseil municipal et au Conseil communautaire est la suivante :

- Pour la liste conduite par Jean-Paul JEANDON : 36 sièges au Conseil Municipal, 16 au Conseil communautaire ;
- Pour la liste conduite par Armand PAYET : 10 sièges au Conseil municipal, 5 sièges au Conseil communautaire ;
- Pour la liste conduite par Cécile ESCOBAR : 3 sièges au Conseil municipal, 1 au Conseil communautaire.

Mme COURTIN déclare installés les élus dans leur fonction de conseillers municipaux.

Mme COURTIN indique qu'à la suite des élections du 28 juin 2020 et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, ce Conseil d'installation est dédié à l'élection du nouveau maire, à la fixation du nombre de postes d'Adjoints, puis à l'élection des Maires Adjoints. Il convient à cette fin de donner lecture des articles du Code Général des Collectivités Territoriales ayant trait aux modalités de l'élection du Maire :

Article L2122-4 : « *Le Conseil municipal élit le Maire et les Adjoints parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.* »

Article L2122-7 : « *Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.* »

2. Élection du Maire de la Commune de Cergy

Mme COURTIN indique que le Conseil va maintenant procéder à l'élection du Maire dans les conditions décrites et recueille les différentes candidatures.

Mme YEBDRI présente, au nom de la liste « Ensemble pour Cergy », la candidature de M. JEANDON au poste de Maire.

Elle déclare : « *Chers collègues, chers amis. C'est dans un contexte particulier que nous nous réunissons ce soir. La crise sans précédent que notre pays a traversée a frappé durement les citoyens de cette Ville et notamment les plus fragiles.* »

Il nous appartiendra de changer profondément notre façon de vivre la Ville. Nous avons la responsabilité de transformer et d'accompagner ces changements et l'engagement que nous prenons auprès de vous devrait inlassablement faire de Cergy une Ville plus solidaire, plus écologique, plus citoyenne.

Bien sûr, il ne faut pas nous cacher derrière notre petit doigt, la bataille a été dure, le contexte national a pesé, la crise sanitaire également, faisant encore une fois de l'abstention le grand vainqueur de ce scrutin. Il faut en prendre acte.

Aujourd'hui, Cergy entre dans une autre étape de son histoire, Jean-Paul JEANDON, notre Maire, est un des piliers de la vie politique de notre Ville depuis des années, fidèle à une vision de la Gauche qui souhaite faire de la justice sociale, de l'égalité entre tous, de la promotion de la diversité, de l'égalité hommes/femmes, bien plus que de grandes idées, des outils pour construire l'avenir.

À ce titre, les Cergyssois qui se sont rendus aux urnes l'ont compris. « Ensemble pour Cergy » est une équipe où la première des diversités est celle, justement, des compétences et des parcours de vie. Cette équipe à laquelle je suis fier d'appartenir ce sont des hommes et des femmes de sensibilités politiques différentes, d'origines culturelles et sociales variées, mais avec un seul but : servir Cergy et ses habitants.

Si certains entrent pour la première fois dans cette instance, ils n'en sont pas moins investis depuis de nombreuses années dans le secteur associatif dans leur quartier, dans leur établissement scolaire ou dans leur entreprise. Ils ont déjà une pratique de terrain, une habitude du débat et une connaissance réelle des problèmes auxquels sont confrontés les habitants.

Ces élus sont l'avenir de la démocratie, comme les jeunes sont l'avenir de notre Ville et de notre Pays et je sais leur engagement. Je voudrais, bien sûr, vous faire part de mon engagement personnel aux côtés de Jean-Paul JEANDON. Je le connais maintenant depuis de nombreuses années, nous avons partagé de nombreux combats politiques et nous en partagerons d'autres.

Jean-Paul, vous le savez, est profondément engagé, il partage le quotidien des habitants de cette Ville. Durant ces 6 dernières années, il n'a eu de cesse de travailler avec toute son exigence pour faire vivre Cergy. Avec Jean-Paul, nous savons que continuera le développement intelligent et durable de Cergy pour le bien-être des habitants. Avec Jean-Paul, nous avons la garantie d'un Maire à l'écoute qui sait aller à la rencontre de chacun sur le terrain, dans les quartiers, lors des réunions publiques parce que la proximité est sa méthode. Avec Jean-Paul, nous avons la garantie que l'héritage que nous ont confié les pionniers sera respecté et que c'est en républicain qu'il saura respecter les identités multiples pour mieux les fonder dans un projet commun, celui que nous portons ensemble pour Cergy. Alors, comme la tradition républicaine nous y invite, nous allons dans quelques instants élire notre Maire et c'est avec beaucoup de fierté que je représente ici et que je dis ici que Jean-Paul JEANDON est candidat à devenir Maire de cette Ville. »

Mme COURTIN demande s'il y a d'autres candidatures et donne la parole à M. PAYET.

M. PAYET déclare : « Mesdames, Messieurs, chers collègues. Je suis très heureux de vous retrouver ici. J'entame ce soir mon troisième mandat d'opposant. Certains pourraient y voir une forme d'habitude, croyez bien que je ne m'y habitue pas, mais c'est vrai que Mme YEBDRI vous avez rappelé à l'instant qu'il s'agit d'une tradition républicaine en début de mandat que d'élire le Maire. Plus qu'une tradition républicaine, c'est d'abord un passage légal qui permet, effectivement, ou de valider une stratégie qui a été choisie par les électeurs, ou au contraire d'afficher des symboles. Je rebondis sur ce que vous avez évoqué en début de votre propos sur les résultats des 15 mars et 28 juin dernier. Ce sont des résultats qui sont très clairs. D'abord, au titre de la clarté, je souhaite remercier toutes celles et tous ceux qui, parmi les Cergyssois, ont fait le choix de soutenir la liste que j'ai conduite avec les collègues qui siègent ce soir au Conseil municipal et qui ont fait le choix le 15 mars et ensuite le 28 juin d'une liste d'alternance qui a proposé pendant cette campagne des projets, beaucoup de fond, qui a tenté de convaincre les électeurs. Je veux vraiment remercier ces électrices et ces électeurs qui ont fait le choix de porter leurs suffrages sur notre liste.

Je veux, bien sûr, féliciter toutes les listes qui étaient engagées dès le premier tour, toutes celles qui ont concouru pour le deuxième tour, parce que c'est un enjeu démocratique important et nous aurions pu croire, s'il n'était l'abstention, que la participation de tant de listes dès le premier tour et de 3 listes pour le deuxième était le signe d'une démocratie qui fonctionne.

Je voudrais, troisièmement, féliciter la liste qui est arrivée en tête au soir du deuxième tour, celle de « Ensemble pour Cergy », conduite par le Maire sortant, qui remporte ce scrutin et féliciter la troisième liste, celle de Cécile ESCOBAR qui était qualifiée pour ce deuxième tour. En revanche je crois que nous ne pouvons pas nous féliciter, toutes et tous, du taux de participation qui a été affiché dans les urnes le 15 mars dernier et le 28 juin, dimanche il y a 6 jours. Nous ne pouvons pas nous féliciter parce que c'est probablement le scrutin à Cergy marqué par le taux d'abstention le plus élevé, probablement toutes élections confondues, je n'ai pas vérifié, mais pour des élections municipales c'est certain. Moins d'un tiers du corps électoral s'est déplacé le 28 juin dernier, le taux de représentativité des élus, quels qu'ils soient, majorité ou opposition, est fortement contesté.

La crainte que nous avons, la crainte que nous devrions avoir c'est, au-delà de ne pas parader et de s'enthousiasmer sur ces résultats, c'est de se demander, à la fin, ceux qui ne se sont pas déplacés pour voter d'abord est-ce qu'ils se sentent représentés ? Ensuite, comment est-ce qu'ils s'expriment à l'avenir ? Parce que votre équipe représente désormais 13 % des inscrits, 13 % du corps électoral. Donc les Cergyssoises et les Cergyssois qui ne se sont pas déplacés ni le 15 mars et encore moins nombreux le 28 juin pourront légitimement peut-être, je le regrette, trouver, chercher d'autres moyens d'expression, en tout cas, trouver d'autres groupes qui puissent les représenter. C'est évidemment dommageable pour la démocratie.

Si nous continuons dans cette voie, si nous ne sommes pas capables collectivement de nous adresser aux électeurs en leur disant quels sont nos projets, pourquoi est-ce que nous sommes candidats, à la fin, vous comme nous, nous ne sommes plus des représentants de l'intérêt général, nous sommes des représentants de clientèle au sens romain du terme c'est-à-dire de groupuscules de personnes qui vont se déplacer, votent par tradition, par obligation, par habitude, mais très loin de l'intérêt général. C'est une question que nous devons, chacune et chacun, avoir en tête et à laquelle nous devons réfléchir. Pour notre part, nous avons tâché pour cette campagne qui a commencé il y a bien longtemps maintenant et dont nous n'imaginions pas qu'elle durerait aussi longtemps en raison de la crise, nous avons tâché de porter un projet autour de valeurs simples, mais qui nous paraissent fondamentales. Ce projet n'a pas recueilli la majorité des suffrages des Cergyssois. En revanche ils nous ont confié une mission, la mission d'être un groupe d'opposition vigilante et exigeante. C'est ce que nous allons faire pour les 6 prochaines années, sans laisser passer les intimidations s'il y en avait, sans laisser passer les mensonges s'il devait y en avoir, sans laisser passer, bien entendu, les projets qui ne correspondraient pas à ce que vous avez proposé dans votre programme et/ou qui ne correspondraient pas aux attentes des Cergyssoises et des Cergyssois puisque, je le rappelle, l'abstention a été tellement importante que l'on est tous légitime à se poser la question de la légitimité de celles et ceux qui sont aux affaires.

Pour notre part, bien entendu, puisque je l'ai indiqué il s'agit de symboles, de montrer que l'esprit du projet que nous portions était celui de faire en sorte que Cergy soit représenté dans ses quartiers, dans ses générations, dans son implantation locale. La candidature que nous défendrons pour toutes ces raisons parce que c'est une personne de valeur sera celle d'Edwige AHILE. »

Mme COURTIN donne la parole à Mme ESCOBAR.

Mme ESCOBAR déclare : « « Avec vous ! » est le nom de notre groupe, de notre liste qui va siéger dans ce Conseil municipal et ce groupe sera dans une démarche constructive, il ne présentera pas de candidat ce soir aux fonctions de Maire. Nous serons représentés par 3 élus : moi-même, Dominique LEFEBVRE, ce soir excusé, et Line TOCNY.

« Avec vous ! » ne sera pas contre vous, nous pourrions partager des projets et des décisions. Nous nous satisfaisons qu'au final le nombre de voix de Gauche ait dépassé le nombre de votants de Droite, même si les électeurs n'ont pas été nombreux. Vous êtes, cette majorité ce soir, élus avec 13 % des inscrits. Je pense donc qu'il faut aborder ce mandat avec humilité comme vient de l'exprimer Armand PAYET. C'est d'ailleurs valable pour nous aussi.

Dès votre discours le soir de votre heureuse victoire, vos propos déjà et encore ont été de nous accuser de division, de séparation. Nous vous le redisons, c'est vous qui nous aviez exclus et c'est bien vous qui n'avez pas su rassembler des forces qui ne paraissaient pas tout de même si opposées. En effet, la Gauche est diverse, elle n'est pas une Gauche unanime, il n'y a pas toujours les mêmes objectifs ni les mêmes pratiques. Elle n'a pas non plus les mêmes limites. Je rappelle qu'à titre personnel j'avais quitté le PS au moment des débats sur la déchéance de nationalité, cela avait été ma limite. J'étais pour une Gauche, comme toujours aujourd'hui, sans compromission, sans République en Marche. C'est pourquoi j'avais souhaité créer un groupe pour l'affirmer.

Aussi, les débats de fond qui ont existé très tôt, depuis 2015, et qui existaient lors du précédent mandat n'ont pas disparu aujourd'hui pour ce nouveau mandat, il n'y a pas de reset. Mais nous aurons des points de convergence durant ce mandat. Vous me savez, vous nous savez la liste « Cergy avec vous ! » et les heureuses personnes qui la composent, attachées à la nécessité de partager, d'échanger les décisions, à la nécessité de débattre toujours et encore pour trouver ou pas un consensus, mais pour avoir entre-temps élevé le niveau de connaissance, de conscience des élus.

Nous espérons donc que vous considèrerez l'opposition, comme vient de l'exprimer l'autre opposition, et que vous lui donnerez les moyens du débat. Vous pourrez aussi faire le choix d'envoyer vos invitations au dernier moment, de ne dire que le strict minimum, de fermer les Commissions et de ne pas repartager les éléments du débat et de ne pas permettre aux Cergyssois d'être représentés. Je pense que vous ne le ferez pas.

Vous me savez attachée à la nécessité de prendre le temps avec les citoyens afin qu'ils s'approprient, contribuent, soient informés et entendus en proximité, et de limiter les effets communicants, nos outils de nos politiques publiques. Si vous allez dans le sens de remettre en place des instances citoyennes non communicantes, nous serons là par exemple. Vous me savez, vous nous savez attachés, « Cergy avec vous ! », aux questions de l'enfance et de ses droits absolus et de la nécessité de préparer leur avenir qui passera aussi par la Ville écologique. Si vous allez dans ce sens, nous serons là. En parlant d'enfance, nous serons très attentifs aux projets des colos et de l'achat du centre de vacances notamment, c'est la prochaine question au Conseil municipal. Je suis persuadée et ravie que ce sujet qui n'avait pas été tellement une préoccupation sur le précédent mandat revienne au-dessus du panier et je pense qu'il est aussi une réponse directe à la stimulation de campagne. Nous serons ensemble sur ce projet. Vous me savez attentive, vous nous savez attentifs, « Cergy avec vous ! » aux plus fragiles et à faire de la Ville une Ville où la dignité est la base pour tous, en voie vers le label handicap.

J'espère donc, après ces quelques exemples, que vous retiendrez quelques idées, peut-être, des programmes des listes adverses et surtout celle de Gauche comme celui d'un plan massif majeur, intense du numérique, un centre de loisirs nouvelle génération, des correspondants de gardiens en proximité pour une Ville propre, un vrai plan handicap.

J'entends donc pour ces 6 années, vous l'avez compris, m'inscrire dans ce mouvement qui va participer de la reconstruction de la Gauche pour relever les enjeux. Cette Gauche est diverse, elle doit le rester. Nous sommes en 2020, en plein ou post-COVID, nous ne savons pas, 71 % d'abstention à Cergy, même pour arriver à ce score nous savons les efforts qu'il y a eu de votre part, notamment en faveur de la jeunesse.

À vous donc et votre équipe de mettre en œuvre cette nouvelle façon de faire et de faire avec. À vous de rassembler les forces et de les faire vivre. Bon courage ! Nous serons souvent là aussi.

Aux Cergyssois, nous disons que notre démarche sera constructive pour faire avancer à Cergy le projet social et écologique. »

Mme COURTIN indique que les conseillers vont procéder au vote pour l'élection du Maire. Une urne va circuler. Elle demande à M. DIARRA et Mme HOLLIGER de constituer le bureau pour le contrôle de cette élection en qualité d'assesseurs, avec l'assistance de Louis L'HARIDON en qualité de secrétaire de séance ainsi qu'une secrétaire administrative et elle-même.

Il est procédé au dépouillement du scrutin.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-1 à L-2122-17

Considérant que la 1^{ère} réunion du conseil municipal se tient de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard la dimanche suivant le tour du scrutin à l'issue duquel le conseil municipal a été élu complet,

Considérant qu'elle a pour principal objet de procéder à l'élection du maire et de ses adjoints,

Considérant que la 1^{ère} séance qui suit l'élection du conseil municipal est présidée par le doyen d'âge pour l'élection du Maire. Le Maire nouvellement élu assure ensuite la présidence du Conseil Municipal.

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Article 1 : De procéder à l'élection du maire de la commune de Cergy par un scrutin secret et à la majorité absolue.

Article 2 : Qu'après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 49
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 47

Ont obtenu ;

- JEAN PAUL JANDON : 37 voix
- EDWIGE AHILE : 10 voix

Article 3 : Que Jean-Paul JEANDON, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire de la commune de Cergy,

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contre les opérations d'élection du maire et de ses adjoints devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de cinq jours suivant la proclamation des résultats.

Jean-Paul JEANDON, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire de la commune de Cergy.

Applaudissements.

M. JEANDON déclare : « *Monsieur le Sénateur, cher Rachid, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs.*

Nous voici réunis afin de mettre en place un nouveau Conseil municipal qui sera à l'œuvre pendant les 6 prochaines années. Je souhaite, tout d'abord, remercier toutes les Cergyssoises, tous les Cergyssois qui se sont rendus aux urnes dimanche dernier, en particulier celles et ceux qui ont voté pour la liste « Ensemble pour Cergy ». Des femmes et des hommes de tous âges, de tous quartiers qui ont soutenu et porté mon projet, notre projet pour Cergy. C'est bien sûr avec émotion et grande fierté que je reçois ici l'écharpe de Maire pour un second mandat, et je remercie Françoise qui me l'a remise.

Je remercie également les agents municipaux, les assesseurs, toutes celles et ceux qui ont veillé à garantir le bon déroulement de cette élection.

Cette victoire, c'est avant tout, rappelons-le, même si la participation a été faible, d'abord celle des électeurs. C'est aussi celle de toutes les Cergyssoises et de tous les Cergyssois qui m'ont fait confiance pendant ces dernières années et qui ont renouvelé cette confiance pour faire vivre ensemble de nouveaux projets. Cette victoire c'est aussi celle du rassemblement des forces politiques de la Gauche républicaine et celles de nos partenaires : Europe Écologie les Verts, Attentiv', Démo, Génération S, MRC, le Parti Communiste et le Parti Socialiste, comme vous le savez, ma famille historique. Je salue et je remercie leur engagement à mes côtés.

Cette victoire c'est enfin celle des valeurs de la Gauche, de l'écologie et de la citoyenneté. C'est la victoire de l'esprit de solidarité qui unit depuis toujours notre Ville, la victoire de notre combat incessant pour plus d'égalité et pour plus de fraternité. Une victoire, mais celles et ceux qui sont intervenus avant moi l'ont bien dit, qui ne doit pas masquer le fait majeur du second tour de ces élections municipales totalement atypiques à savoir l'abstention record des électeurs : 71 % ne sont pas allés voter. Mais si vous regardez différentes élections, vous vous apercevrez que ce score-là est quasiment un score que l'on voit dans les cantonales. Ce taux d'abstention est supérieur à celui du premier tour. Parmi les raisons de cette faible participation : le COVID-19 et la peur d'un grand nombre de citoyens. Je pense que toutes et tous nous avons rencontrés, des citoyens qui ne voulaient pas aller voter et qui en avaient pourtant le désir. Cette situation, me semble-t-il, a joué un rôle essentiel dans le processus qui s'est mis en place, processus démocratique qui s'est arrêté, je le rappelle, le 15 mars dernier et qui a fait de ces élections des élections extraordinaires par leur temps. La dynamique, le 15 mars, a été stoppée net et cet événement est un des éléments d'explication de cette faible participation. Il y en a d'autres, mais je pense que l'on pourra débattre le moment venu, ce n'est pas l'objet aujourd'hui de pouvoir en parler et de devoir en parler. Mais je crois que nous traversons une véritable crise démocratique dans notre pays avec une situation de dédagisme qui perdure, LR, PS, LREM en difficulté. On voit qu'aujourd'hui, finalement, il y a une nécessité de recomposition politique.

La crise du COVID-19 nous a cependant montré que les Maires étaient en première ligne pour contrôler la situation, en binôme avec les Préfets représentants de l'État. Je voudrais retenir ici cet échelon qui me semble être celui qui doit proposer les bonnes solutions, qui est au plus près des citoyens et qui a permis de répondre à la préoccupation majeure des citoyens de notre Ville.

Alors, il reviendra donc au Conseil municipal de travailler plus fort, plus dur pour associer le plus grand nombre de Cergyssoises et de Cergyssois à l'évolution de notre Ville en respectant leurs aspirations, en écoutant leurs besoins, en veillant à leur bien-être.

J'en appelle, et j'ai bien entendu les discours tout à l'heure, désormais au rassemblement de toutes et tous dans un esprit constructif et volontariste. Le temps de la campagne est derrière nous, celui de la construction du nouveau mandat municipal a commencé. Je suis très fier de l'équipe qui conduira la transformation de notre belle Ville de Cergy et je suis certain qu'ils feront l'essentiel pour réussir les engagements que nous avons pris devant les Cergyssois.

Je suis entouré de 35 femmes et hommes représentatifs de notre Ville à bien des égards. Ils sont enseignants, retraités, étudiants, chefs d'entreprise, salariés, fonctionnaires, responsables associatifs, représentants de parents d'élèves. Ils ont entre 22 ans et 74 ans et viennent de la société civile, de mouvements citoyens, de partis politiques de l'écologie et de la Gauche. Ils sont tous engagés pour notre territoire depuis longtemps, même si Louis est jeune, et partagent tous la même passion pour

notre Ville. Notre complémentarité et notre détermination font notre force et nous permettront de conduire à bien le projet pour lequel les Cergyssois nous ont élus.

La responsabilité, et je pense que certains ici l'ont évoquée, qui nous incombe est immense. La tâche que les Cergyssois nous ont confiée l'est tout autant. Pendant les 6 prochaines années, nous travaillerons sans relâche pour réaliser notre projet, celui d'une Ville plus solidaire, plus écologique et plus citoyenne. Un projet pour tous et dans tous les quartiers. Je remarque, en regardant les différentes élections et ceux qui ont gagné ces élections, que ces 3 mots « solidaire, écologique, citoyenne » sont aujourd'hui les 3 mots gagnants et je pense qu'ici, à Cergy, nous en avons fait la preuve.

Nos 3 axes de travail resteront les mêmes :

- La proximité avec les citoyens, partie prenante de nos décisions ;
- L'urgence environnementale, en l'espace d'un semestre nous avons encore pris 1,8 degré ;
- L'exigence de solidarité et de justice sociale liée à la crise économique et sociale qui est devant nous.

Au cours du précédent mandat, nous avons organisé plusieurs centaines de réunions participatives, nous poursuivons cette méthode et nous en développerons de nouvelles à l'échelle de la Ville, mais aussi à celle de l'Agglomération. Si avancées il doit y avoir c'est bien au niveau de l'Agglomération que ces projets doivent être partagés. Il y a urgence à recréer du lien entre les citoyens et les institutions gouvernantes, que ce soit à la Ville et à l'Agglomération. Les chiffres de l'abstention l'ont prouvé. La participation citoyenne sera le fil directeur de notre mandat pour engager notre Ville plus vite et plus fort dans la transition écologique, car dans ce domaine également il y a urgence à agir, à créer, à innover. Dans ce domaine, l'Agglomération de Cergy-Pontoise a un rôle crucial à jouer pour impulser des politiques innovantes pour changer durablement nos habitudes et réduire notre impact sur la planète :

- Gratuité des transports en commun pour les jeunes et les seniors ;
- Acquisition de terres agricoles pour développer les circuits courts ;
- Rénovation thermique des bâtiments publics et des logements ;
- Développement de pistes cyclables et du service de vélos en libre-service ;
- Fin de l'artificialisation des sols.

Des solutions concrètes existent et nous les mettrons en place pour ancrer Cergy et Cergy-Pontoise comme territoire pionnier dans la transition écologique.

À la crise écologique que notre monde traverse s'ajoutent les crises économiques et sociales que la situation du confinement lié au COVID-19 a générées. Cet épisode a creusé les inégalités de notre société, encore plus, car ces inégalités existaient auparavant. Nous avons, là encore, la responsabilité d'agir, à notre niveau de collectivité territoriale pour accompagner, aider les personnes les plus fragilisées et les plus exclues. De ce COVID-19, je retiens une image qui est pour moi une image que j'avais vue dans les livres, au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, cette longue file de personnes qui attendaient pour des bons alimentaires. C'est une image dramatique et qu'il faut véritablement pouvoir éradiquer, et je crois que c'est une importance sociale majeure et c'est pour cela, et je l'ai dit, nous engagerons un budget supplémentaire au niveau du CCAS.

Nous créerons également une mutuelle communale pour permettre à chacun de bénéficier d'une complémentaire santé et nous nous battons, plus que jamais, contre la désertification médicale. Là encore, au niveau de l'Agglomération, il y aura nécessité d'harmoniser, il ne peut pas y avoir de concurrence entre les territoires d'une Agglomération dans le domaine de la santé.

Nous répondrons présents dans le domaine de l'emploi pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et le retour vers l'emploi. Vous le savez, nous avons un projet qui est cher à certains d'entre nous de territoire 0 chômeur, d'ATD Quart Monde qui permet véritablement de pouvoir réussir à ce que les chômeurs de longue durée puissent retrouver l'espoir. Très récemment, j'ai encore eu le Préfet à l'égalité des chances en lui disant que nous étions avancés sur ce projet-là et que nous étions partisans à ce qu'une expérimentation qui devrait s'élargir selon la loi de finances puisque le budget est là que Cergy soit une des communes retenues en France. C'est pour moi important et c'est le signe essentiel de lutte contre le chômage de très longue durée. Nous répondrons au présent dans le domaine de l'emploi pour faciliter aussi cette insertion professionnelle des jeunes qui sont eux aussi

touchés par cette situation de rentrée, même si le Gouvernement dit qu'il y mettra les moyens, je suis persuadé qu'au niveau local nous devons accompagner cette insertion des jeunes à la rentrée.

Puis, et vous le savez, la réussite éducative sera au cœur de nos priorités pour offrir les meilleures chances à la jeunesse. Un point important parce que je sais qu'il y a des débats sur ce grand pôle universitaire que nous voulons monter à Cergy-Pontoise. Notre politique à Cergy c'est de faire qu'il y ait le plus d'enfants qui puissent bénéficier de ce grand pôle. C'est notre objectif majeur, c'est de faire que ces enfants cergyssois bénéficient des investissements qui sont faits à la fois par l'État, à la fois par la Région, à la fois par le Département, la Communauté d'Agglomération. C'est pour nous un axe essentiel d'actions dans les prochaines années.

Enfin, nous continuerons de transformer la Ville en profondeur et d'améliorer la qualité de vie dans tous les quartiers. Nous agissons au quotidien comme sur la durée avec l'émergence de projets structurants, de nouveaux services de proximité ouvriront au cours de ce nouveau mandat. Je pense tout naturellement au Douze qui, je l'espère, dans sa première phase sera inauguré en octobre. Nous avons eu le confinement entre temps. Un équipement socioculturel dédié à la musique et au spectacle qui ouvrira dans les prochains mois en plein cœur d'un quartier politique de la ville. C'est exemplaire, et je peux vous dire que ce projet est regardé au plus haut niveau sur le fait de dire qu'un quartier politique de la ville doit pouvoir bénéficier de tous les équipements culturels ouverts aux quartiers, mais ouverts à tous ceux qui veulent y aller et pour réussir à avoir une vraie mixité dans ce quartier politique de la ville.

Nous travaillerons également à des équipements publics, je pense à la nouvelle maison de quartier dans le grand-centre qui était aujourd'hui non accompagné socialement. On voit bien la situation du grand-centre pour avoir encore visité récemment les parkings. Nous ferons également une Mairie annexe aux Hauts de Cergy qui devient un quartier extrêmement important, 17 000 habitants, qui accueillera aussi un bureau de Police Municipale et les futures écoles, collèges et gymnases sur la Plaine des Linandes.

Nous travaillerons également à enrichir le patrimoine végétal et naturel de notre Ville. Notre Ville est belle, et permettez-moi de le dire, notre Ville est verte et le restera. Pour cela nous mènerons à bien l'ambition Cergy sur Oise, ce projet de réappropriation des berges de l'Oise qui permettra aux Cergyssoises et Cergyssois de profiter d'une promenade allant de l'Axe Majeur jusqu'à la plaine agricole et de vivre leur Ville au fil de l'eau.

Dans un contexte de concurrence accrue entre les territoires, il faut le dire, il ne faut pas avoir peur de le dire, notre Ville doit rester attractive. Le développement économique est un enjeu crucial pour approcher les emplois des Cergyssois et en créer de nouveaux. Nous œuvrerons avec ardeur à l'Agglomération, avec les partenaires économiques et universitaires du territoire pour soutenir l'installation de nouvelles entreprises, l'artisanat et l'entrepreneuriat individuel. Nous accompagnerons l'émergence de nouveaux talents et la formation dans l'enseignement supérieur et l'apprentissage. Le projet de Campus international est une chance pour notre territoire, une très belle promesse pour l'avenir de notre Ville et de notre Agglomération. La promesse de rester la Ville la plus dynamique de France, pleine de vie et pleine d'envie.

Je conclurai par des mots empruntés à Jean JAURÈS que j'affectionne particulièrement et, excusez-moi, de la dire de nouveau, mais elle est tellement pleine de vérité : « Le courage c'est d'aller vers l'idéal et de comprendre le réel. » C'est ce que nous ferons grâce à votre confiance.

Je vous remercie. »

Applaudissements.

M. JEANDON demande s'il y a des demandes d'interventions et donne la parole à Mme YAICH.

Mme YAICH souhaite parler du MRC, une des composantes de la liste « Ensemble pour Cergy » qui a été menée par le nouveau Maire, M. JEANDON. Le MRC, Mouvement Racines Cergy, est un mouvement citoyen dans lequel se sont engagés des amoureux de Cergy. La plupart de ses membres sont engagées dans le milieu associatif depuis longtemps et a voulu de façon naturelle prolonger son engagement pour la Ville. Le Groupe MRC a décidé de rejoindre M. JEANDON, car il a su montrer de l'intérêt aux propositions qu'il a apportées pour la Ville et dans un second temps, car il a été dans

une logique saine de rassemblement de la Gauche. Aujourd'hui, la majorité a une équipe diverse, dynamique et représentative des forces et de toutes les potentialités de la Ville. Il s'agit d'une équipe qui sera à la hauteur de porter le projet ambitieux, un projet en cohérence avec les réalités du territoire. Malgré la satisfaction de la victoire, l'équipe municipale est consciente des défis soulevés par l'abstention importante. Son action sera guidée pour redonner du sens à la politique locale à laquelle certains ne croient plus. C'est avec un mélange d'enthousiasme et de pression que l'équipe municipale va avancer ensemble pour Cergy en espérant que les débats qui auront lieu dans cette assemblée pousseront à trouver le meilleur pour cette Ville que tout le monde aime, car Cergy est vécue par tous, est aimée de tous, est transpirée et Cergy c'est la vie.

Applaudissements.

M. JEANDON donne la parole à M. FEVRIER.

M. FEVRIER salue l'assemblée et se permet en cet instant solennel et protocolaire qui arrive tous les 6 ans, qui accompagne la vie démocratique et citoyenne, de donner son sentiment à l'issue de cette campagne municipale particulière en raison de sa continuité interrompue et la crise sanitaire qui a touché le pays, une partie du monde et la Ville. Cette campagne est désormais terminée et chacune et chacun est désormais au service des Cergyssoises et des Cergyssois et de toutes les Cergyssoises et de tous les Cergyssois. Quelles que soient les différences dans les engagements, les 49 conseillers ont quelque chose en commun, ils aiment leur Ville et souhaitent le meilleur pour elle. Dans cet affrontement démocratique, une liste est arrivée en tête et formera la majorité municipale et aura la tâche de mettre en œuvre le programme et les orientations proposés par elle. Cette liste est le fruit d'un rassemblement des partis de gauche, de l'écologie, des démocrates et des mouvements citoyens qui ont en commun l'ambition de faire progresser cette Ville et de continuer à conjuguer dans tous les temps et sur tous les modes le vivre ensemble. Dans cette Ville, comme dans cette Agglomération, les défis qui attendent les élus sont nombreux. Face au réchauffement climatique inéluctable, la Ville doit répondre aux urgences environnementales tout en garantissant la cohésion sociale sur la commune. Dynamiser la Ville, dynamiser les quartiers, renforcer la proximité des services et le dialogue entre tous les habitants, les défis sont nombreux, mais pas insurmontables. L'équipe municipale le fera avec lucidité et courage. Comme le disaient Monsieur le Maire et Jean JAURÈS, car ils ont cela en commun, dans son discours à la jeunesse en 1903 : « Le courage c'est d'aller vers l'idéal en comprenant le réel. » Et aujourd'hui la Ville est confrontée au réel. Pour la première fois dans cette Ville, dans cette instance siégeront des élus issus d'un nouveau mouvement créé le 1^{er} juillet 2017 : Génération S. Dans cette campagne, le programme a été bâti ensemble, Génération S a apporté ses valeurs, ses ambitions, sa volonté d'agir, certes avec ses différences, ce Groupe est dans cette majorité fièrement, entièrement, totalement, avec loyauté, confiance, mais avec exigence. Il déclare à Monsieur le Maire qu'il peut compter sur ce Groupe comme celui-ci compte sur lui.

Applaudissements.

M. JEANDON donne la parole à Mme COURTIN.

Mme COURTIN indique que ses camarades, Virginie GONZALES, Gilles COUPET, et elle, sont heureux de commencer ce travail, de le poursuivre en ce qui la concerne, avec une équipe rajeunie, renouvelée et cohérente. Les Communistes ont été partenaires depuis plusieurs mandats de l'équipe municipale et ont accompagné la Ville dans son évolution. Cergy est maintenant parvenue à sa maturité et l'accent doit être mis sur l'accompagnement au plus près des Cergyssois. C'est la raison pour laquelle elle tient à remercier M. JEANDON qui a fait confiance à son Groupe pour mettre en œuvre un projet qui leur tenait à cœur : le centre de santé qui sera terminé durant ce mandat. Elle souhaite également rassurer M. PAYET sur leur volonté d'être là pour l'intérêt général et cette équipe est présente entièrement pour l'intérêt général.

Les groupes politiques de cette équipe ont mené à bout un projet inédit : le manifeste pour l'Agglomération. Un vrai programme politique qui a permis de se présenter devant les électeurs avec

un programme pour l'Agglomération et un programme pour la Ville. Elle cite 2 exemples de ce programme :

- La gratuité des transports pour les seniors et les jeunes. Il s'agit d'une action sociale et écologique ;
- Un schéma global pour la santé, car il faut considérer la santé sur l'Agglomération dans son ensemble.

Le programme de l'équipe municipale a eu l'adhésion des Cergyssois ce dont elle les remercie et elle mettra tout en œuvre pour le réaliser durant ce mandat, dans le respect de tous et avec bienveillance.

Applaudissements.

M. JEANDON donne la parole à M. DENIS.

M. DENIS intervient au nom des élus Europe Écologie les Verts. Il commence en rappelant 3 événements récents qu'il aurait pu prendre parmi d'autres possibles : la canicule, les inondations, catastrophe de Lubrizol à Rouen en 2019, pandémie Coronavirus et crise sanitaire en 2020. 2 années qui ont rappelé les enjeux de ce siècle : changement climatique, risques liés à la perte de biodiversité, risques technologiques et qui ont mis aussi en exergue les inégalités sociales. Ce sont des affaires planétaires, sujets nationaux, mais solutions au plan local. En s'alliant avec différentes sensibilités de Gauche et écologiques négociées avec le Maire sortant, le Groupe des élus ELV se félicite d'avoir fait un choix qui a significativement contribué à la victoire. Parce que Cergy, sans l'Agglomération, est peu, mais parce que l'Agglomération sans Cergy est aussi peu, ce choix a été conditionné à la recherche et à l'adoption d'un accord plus large et politique et territorial, car c'est au niveau de Cergy-Pontoise qu'il faut de plus en plus penser et agir de manière coordonnée pour optimiser, pour mettre en œuvre de nouvelles politiques publiques et ce dans un contexte budgétaire à venir qui sera contraint et qui obligera à opérer des priorités : priorités de sobriété, priorité de fin des fastes. Cet accord s'est traduit par un volet au niveau communal, mais aussi par la signature du manifeste social et écologique pour Cergy-Pontoise et son programme de premières mesures opérationnelles qui a été travaillé entre les listes de différentes villes de l'Agglomération et partis politiques initiateurs de cette démarche.

La mise en œuvre de politiques publiques, conformément aux engagements pris avec les partenaires dans le manifeste social et écologique pour Cergy-Pontoise, en vue de rendre le territoire plus résilient porte notamment la rénovation thermique de l'habitat et des bâtiments publics, le développement des ENR, projet alimentaire territorial et plan de préservation et de reconquête de la biodiversité, le renforcement des clauses sociales environnementales dans les politiques de marchés publics, la transformation des mobilités, un développement économique sur des filières économiques émergentes, car sur le territoire un certain nombre de filières industrielles seront en grande difficulté dans les semaines et les mois à venir, emploi et solidarité au niveau du bassin de vie et d'emploi qui est Cergy-Pontoise. Tout cela sera à mettre en cohérence ce qui montre la dimension de l'Agglomération. Une mutualisation et une intégration renforcées entre les communes de Cergy-Pontoise ce qui constitue, au-delà des enjeux budgétaires, le sens de l'histoire de ce territoire.

Durant ce mandat, à Cergy et à la Communauté d'Agglomération, les élus ELV œuvreront comme ils l'ont fait au cours du mandat précédent, parfois dans la différence voire dans la difficulté à promouvoir localement une politique écologiste, volontariste et responsable qui réponde aux aspirations de justice sociale de la population et aux enjeux de ce siècle qui permettent au territoire d'amorcer un changement de cap indispensable dans un contexte de crise démocratique, sociale et environnementale.

Enfin, il ne peut que se réjouir d'arrivée d'élus ELV dans diverses autres communes de France, grandes, moyennes ou petites. Il n'a pas cité le mot « éducation », il n'a pas cité la culture, ce n'est pas qu'il les a oubliés, mais il tenait à faire court. Ceux qui le connaissent et qui l'ont supporté les années précédentes savent que généralement il fait court.

Applaudissements.

M. JEANDON donne la parole à M. LITZELLMANN.

M. LITZELLMANN salue l'assemblée. Ce soir, il est très heureux de la réélection de Monsieur le Maire, de travailler avec lui de nouveau pendant 6 ans. Ce bonheur est un peu entaché par ce taux de participation et cette atteinte à la démocratie, ce taux de participation bas comme cela s'est rarement produit si ce n'est aux plus mauvaises élections départementales. Il ne pense pas qu'il soit possible de dire que les électeurs ne se sont pas déplacés parce qu'ils ne se sentaient pas représentés avec 10 listes, 10 programmes, le problème doit venir d'ailleurs. En cette fin de campagne, et encore ce soir, une citation tourne dans sa tête, et elle n'est pas de Jean JAURÈS, elle n'est même pas de quelqu'un qui est au Panthéon. Elle est de Saint-Exupéry et il l'avait déjà dite en 2013 et la redit ce soir : « Si tu diffères de moi, mon frère, loin de me léser, tu m'enrichis. » Il est très heureux d'être dans cette équipe de gauche qui sait s'ouvrir et travailler avec des femmes et des hommes de progrès, humanistes et qui ne voient pas dans cette alliance la moindre compromission. Il est également très heureux que M. PAYET soit vigilant sur le respect de leur programme. Il est très heureux, car l'équipe municipale le fera, et le fera, car ce programme est bon, est bon pour Cergy, est bon pour les Cergyssois.

Applaudissements.

M. JEANDON donne la parole à Mme ROCHDI.

Mme ROCHDI déclare : *« Bonsoir à toutes et à tous, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Sénateur, Monsieur le Maire, mes chers amis.*

Nous avons fait, ensemble, une campagne d'idées et une campagne de projets. Vous rencontrer sur les marchés, dans les rues, en réunions d'appartement, avoir l'occasion d'échanger avec chacune et chacun fut un moment merveilleux. Avec notre liste menée par Monsieur le Maire Jean-Paul JEANDON, « Ensemble pour Cergy », mon collectif « Attentiv' » nous nous sommes appliqués avec chacun des partenaires à parler à votre intelligence, et vous avez répondu présent. Nous vous en remercions. À titre personnel, j'ai ressenti ce résultat, cette victoire avec beaucoup d'humilité et de fierté. Les défis devant nous sont colossaux. À la Ville comme au sein de l'Agglomération, nous devons continuer de construire ensemble, fédérer nos énergies dans un climat serein et apaisé. Je serai fidèle à mes valeurs au sein du Conseil municipal afin de faire avancer les idées, les attentes de chacune et chacun. Nous devons faire de cette victoire la victoire de toutes et tous. Certes nous nous sommes affrontés durement, les 10 listes, lors du premier tour, mais c'est parce qu'ensemble nous aimons profondément notre Ville et que nous nous soucions beaucoup de son avenir.

Je tiens à saluer les autres candidats, Cécile ce soir est présente et parle de construction, Armand et également Monsieur PUEYO. Je félicite les militants qui vous soutiennent et nous serons les élus de tous les Cergyssois. Nous avons tous vécu cette crise sanitaire avec ses drames, avec ses difficultés, mais aussi avec ses élans de générosité. Cette crise nous a rappelé, sans aucune discussion, l'importance de la solidarité et tout le poids de la coopération dans la mise en œuvre du bien commun. Je ne sais si cette leçon prévaudra dans les années à venir, mais cela semble décisif.

Je tiens également à remercier l'ensemble des bénévoles, amis et militants, notamment mon équipe « Attentiv' » qui, au quotidien, a permis et a assuré les rendez-vous quotidiens. C'est grâce à ces femmes et ces hommes que nous pouvons vous servir et faire avancer l'intérêt général. C'est aussi le moment de parler de nos convictions, des doutes, des efforts et de l'enthousiasme.

Notre ambition est de redonner ensemble à la politique sa valeur première : la bienveillance et c'est possible aujourd'hui grâce à l'effort de chacun. Grâce à votre support, nous serons un moteur, un moteur au niveau de cette équipe municipale pour la réussite du projet de la liste « Ensemble pour Cergy. »

Enfin, je ne peux finir sans prendre le temps de remercier chaque Cergyssoise et Cergyssois qui s'est déplacé, qui a pris le temps de nous écouter et de venir voter, qu'importe leur bulletin, comme celles et ceux qui n'ont pu le faire.

Merci à toutes et à tous. »

Applaudissements.

M. JEANDON donne la parole à M. NICOLLET.

M. NICOLLET salue l'assemblée. Il indique avoir l'honneur de prendre la parole au nom des 10 élus socialistes de cette assemblée. Ils remercient les 4 156 Cergyssois et Cergyssoises qui ont accordé leur confiance à la liste « Ensemble pour Cergy » conduite par le Maire socialiste sortant M. JEANDON. Le Groupe socialiste se félicite de sa réélection au poste de Maire et le remercie pour l'avoir conduit à cette victoire. Les électeurs ont ainsi fait largement confiance à une démarche collective, saine, fruit d'un large rassemblement avec ses compagnons de route : Europe Écologie les Verts, du PCF, de Génération, ainsi que les mouvements locaux avec qui il s'est présenté. Le Mouvement racines Cergy, Démo et Attentiv', sans oublier celles et ceux qui se sont engagés sans étiquette dans ce beau rassemblement. Il adresse un grand merci à tous les soutiens, militants, volontaires qui ont accompagné l'équipe municipale dans une campagne sans précédent dans sa durée, dans le nombre de listes présentées au premier tour, et aussi dans sa dureté. Il a également une pensée pour ses adversaires, car au-delà des différences, des affrontements, il reste convaincu de la sincérité de leur engagement pour la Ville.

Le Groupe socialiste est donc heureux et fier d'avoir figuré sur la liste qui a recueilli, au soir d'une triangulaire avec 2 listes de Gauche, plus de 46 % des suffrages, là où la Droite rassemblée dans toutes ses nuances obtient autour de ses 2 conseillers départementaux réunis, moins de 42 % des suffrages exprimés, un recul de 7 points par rapport à 2014. Ces résultats montrent que l'action conduite par M. JEANDON et par son équipe est reconnue et soutenue par les Cergyssois. Il montre aussi que le programme proposé, social et écologique, innovant et ambitieux en bien des points a recueilli l'adhésion du plus grand nombre. Il montre que la Gauche, lorsqu'elle sait se rassembler dans le respect des sensibilités des uns et des autres, recueille la confiance du plus grand nombre. À méditer, à n'en pas douter pour l'avenir.

N'en déplaise à certains, Cergy reste donc une Ville profondément de gauche, n'en déplaise à d'autres c'est une dynamique de rassemblement dont les partis traditionnels ont été pleinement partie prenante, qui a su convaincre plutôt que séduire. Les circonstances du scrutin ont été exceptionnelles et ont débouché sur un niveau d'abstention record de 71 %, nombre des intervenants l'ont souligné ce soir. À Cergy comme ailleurs, cette abstention massive interroge et oblige.

Il avoue avoir été surpris et troublé par le propos de M. PAYET qui a assimilé les électeurs de cette élection à des groupuscules ou des clientèles. Ces propos sont assez stupéfiants et en ces temps de base zone démocratique il tient plutôt à remercier chaleureusement ceux des électeurs qui font vivre et résister la démocratie aux dangers que représente l'abstention. Il s'agit d'un dû de contrepoint en remerciements de départ.

La crise sanitaire en rémission, la crise économique qui ne fait que commencer ont frappé le pays sans que Cergy ne fasse exception, le Groupe socialiste l'a pleinement en tête comme M. JEANDON l'a rappelé dans son discours.

Il salue, enfin, une évolution positive des équilibres politiques sur la CACP qui permettront de faire avancer le territoire dans le sens du manifeste social et écologique pour Cergy-Pontoise dont l'équipe municipale a été partie prenante, largement évoqué dans son contenu par les expressions précédentes. Comme il a la réputation d'être quelque'un de ne pas si concis, il fait grâce sur ce manifeste auquel il souscrit pleinement. Il invite l'assemblée à aller le lire sur Internet, il le recommande.

2020-2026 sera un mandat particulièrement important pour que Cergy, Cergy-Pontoise soit toujours plus écologique, solidaire et citoyenne. Les Cergyssois peuvent avoir confiance en l'équipe municipale, avec humilité et détermination, sans triomphalisme pour Cergy, Cergy-Pontoise et tous les habitants.

Applaudissements.

M. JEANDON donne la parole à M. PAYET.

M. PAYET sera bref. Il a entendu les prises de position des uns et des autres qu'il a beaucoup appréciées et dans lesquelles transpirait le mot de « respect » à l'égard des uns et des autres. Dans la dernière intervention de M. NICOLLET, il entend la même forme d'arrogance, pour commencer le

mandat, que celle qui a été entendue à la fin du mandat précédent. Il le regrette, car tout le monde est unanime pour dire ce soir qu'il n'est pas possible, dans un contexte d'abstention aussi importante, de se satisfaire des résultats des uns et des autres. Il est impossible de considérer qu'en étant vainqueur certes, mais en représentant 13 % des inscrits, trouver qu'il y a motif à pavaner ou à être heureux. Certes la victoire est acquise, il l'a dit dès le départ et en a félicité la majorité de façon très nette et très claire. Néanmoins l'idée qui consiste à dire, le propos qui consiste à annoncer que l'opposition serait à côté du sujet, qu'elle mépriserait les électeurs alors qu'il a remercié les 10 000 électeurs qui se sont déplacés, il trouve que ce genre de propos est déplacé et il le regrette, car pour commencer un mandat municipal il faut faire les choses dans le bon ordre d'une part, et avec humilité, il le rappelle, en tout cas loin de toute l'arrogance qui peut être entendue parfois dans la bouche de quelques-uns.

Applaudissements.

M. JEANDON demande s'il y a d'autres interventions. S'il n'y en a pas, il conclura sur les propos de **M. PAYET**. Il souhaite que tout au long de ce mandat de 6 ans, ce qui est long, qu'il y ait au sein de cette assemblée, au sein des Commissions un échange constructif, sans arrogance et sans blessure. Il pense que la démocratie vivra si chacun se respecte les uns les autres. Le vœu qu'il fait pour les 6 ans qui viennent est un vœu où le débat aura lieu, et le débat sera fait avec éthique. Il répète que c'est sûrement l'éthique en politique qui permettra de faire revivre la démocratie. Il propose de passer à l'élection des Adjoints.

3. Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

M. JEANDON donne lecture des articles :

Article L2122-1 : « *Il y a dans chaque commune un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal.* »

Article L2122-2 : « *Le Conseil municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 14 Adjoints au Maire maximum.* »

Par ailleurs, compte tenu de la décision de créer des Conseils consultatifs, des postes d'Adjoints au Maire chargés d'un ou plusieurs quartiers sont créés par le Conseil municipal dans la limite de 10 % de l'effectif total, ce qui donne un total de 18 Adjoints.

Il rappelle que cette mesure a été prise dans le cadre de plusieurs mandats et n'est pas une mesure exceptionnelle.

M. JEANDON propose de faire un vote à main levée et à la majorité simple de la délibération fixant le nombre d'Adjoints à 18 et soumet au vote.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le nombre d'Adjoints au Maire.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-1 à L-2122-17
Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Considérant que l'élection du maire entraîne de plein droit une nouvelle élection des adjoints et ce, conformément à l'article L 2122-10 du code général des collectivités territoriales,
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,
Considérant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,
Considérant par ailleurs, que si le principe de créer des conseils consultatifs a été arrêté en début de mandat, des postes d'adjoint au maire chargés d'un ou plusieurs quartiers, peuvent être créés par le conseil municipal dans la limite de 10% de l'effectif total,
Considérant que ces pourcentages donnent pour la commune de Cergy un effectif maximum de 18 adjoints au maire,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Vote pour : 36
Vote contre : 0
Abstention : 13
Non-participation : 0

Article 1 : D'approuver la création de 14 postes d'adjoints au maire et de 4 postes supplémentaires en vue de la création des conseils consultatifs de quartier (conseils d'initiatives locales).

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats.

4. Élection des Adjoints au Maire

M. JEANDON indique qu'il convient de désigner les Adjoints et donne lecture de l'article L2122-7-2 : « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.* »

Il rappelle que la loi oblige lorsqu'un candidat qui a été élu Adjoint ou Adjointe se retire de le remplacer par un candidat du même sexe, c'est très important.

Il demande s'il y a plusieurs listes. Il n'y a qu'une liste « Ensemble pour Cergy » qu'il présente :

- Premier Adjoint : Mme Malika YEBDRI ;
- Deuxième Adjoint : M. Abdoulaye SANGARE ;
- Troisième Adjoint : Mme Keltoum ROCHDI ;
- Quatrième Adjoint : M. Maxime KAYADJANIAN ;
- Cinquième Adjoint : Mme Claire BEUGNOT ;
- Sixième Adjoint : M. Éric NICOLLET ;
- Septième Adjoint : Mme Alexandra WISNIEWSKI ;
- Huitième Adjoint : M. Moussa DIARRA ;
- Neuvième Adjoint : Mme Hawa FOFANA ;
- Dixième Adjoint : M. Régis LITZELLMANN ;
- Onzième Adjoint : Mme Elina CORVIN ;
- Douzième Adjoint : M. Rachid BOUHOUCHE ;
- Treizième Adjoint : Mme Daisy YAICH ;
- Quatorzième Adjoint : M. Denis FEVRIER ;

- Quinzième Adjoint : Mme Françoise COURTIN ;
- Seizième Adjoint : M. Patrick BARROS ;
- Dix-septième Adjoint : Mme Marie-Françoise AROUAY ;
- Dix-huitième Adjoint : M. David AGRECH.

M. JEANDON propose de lancer ce vote et de reconstituer le bureau avec les mêmes personnes que tout à l'heure. Les élus ont normalement la liste sur chaque table.

M. JEANDON demande au secrétaire de séance, M. L'HARIDON, aux 2 assesseurs : Mme HOLLIGER et M. DIARRA de procéder au dépouillement.

Il est procédé au dépouillement.

M. JEANDON annonce les résultats :

Liste Ensemble pour Cergy : 36
Bulletins blancs ou nuls : 1
Non-participation au vote : 12

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-1 à L-2122-17
Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Considérant que l'élection du maire entraîne de plein droit une nouvelle élection des adjoints et ce, conformément à l'article L 2122-10 du code général des collectivités territoriales,
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant que ces pourcentages donnent pour la commune de Cergy un effectif maximum de 18 adjoints au maire,

Considérant que la loi n°2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives dans le code général des collectivités territoriales, institue pour l'élection des adjoints au maire un scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

Considérant que pour les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue,

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Article 1 : De procéder à l'élection de ces derniers par un scrutin de liste sans panachage, ni vote préférentiel.

Article 2 : De proclamer les adjoints au maire dans l'ordre suivant :

Nom/Prénom	Rang
YEBDRI Malika	Première adjoint
SANGARE Abdoulaye	Deuxième adjoint
ROCHDI Keltoum	Troisième adjoint
KAYADJANIAN Maxime	Quatrième adjoint
BEUGNOT Claire	Cinquième adjoint
NICOLLET Eric	Sixième adjoint
WISNIEWSKI Alexandra	Septième adjoint
DIARRA Moussa	Huitième adjoint
FOFANA Hawa	Neuvième adjoint
LITZELLMANN Régis	Dixième adjoint
CORVIN Elina	Onzième adjoint
BOUHOUCHE Rachid	Douzième adjoint
YAÏCH Daisy	Treizième adjoint
FEVRIER Denis	Quatorzième adjoint
COURTIN Françoise	Quinzième adjoint
BARROS Patrick	Seizième adjoint
AROQUAY Marie-Françoise	Dix-septième adjoint
AGRECH David	Dix-huitième adjoint

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats.

Applaudissements.

M. JEANDON appelle chaque Adjoint afin de remettre l'écharpe.

Applaudissements.

1.Modification du lieu de réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-7

Considérant que le Conseil Municipal du vendredi 03 juillet doit réunir plus de 50 personnes et que la salle habituelle de réunion du Conseil Municipal, située à l'hôtel de Ville ne permet pas de garantir les conditions sanitaires d'accueil des élus municipaux et du personnel administratif

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales, la séance se tiendra, dans le Gymnase des Touleuses, ceci afin de respecter les mesures de distanciation prescrites par l'Etat sur le territoire français.

Considérant que le préfet a été informé par courrier en date du 29 juin 2020.

Considérant que les espaces de cet équipement permettront de garantir un accueil sécurisé pour les élus et les agents et d'assurer la mise en œuvre des gestes barrières, tels que la distanciation physique, la fluidité des circulations, la mise à disposition de gel hydro alcoolique et de masques pour ceux n'en disposant pas.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Vote pour : 49

Vote contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

Article 1 : Modifier le lieu de réunion du Conseil Municipal, fixé le 03 juillet 2020 qui se tiendra dans le Gymnase des Touleuses situé 24 avenue du Bois à CERGY

Article 2 : Que les réunions du Conseil Municipal se tiendront au Gymnase des Touleuses pour les séances du 03 et 09 juillet et tant que la situation sanitaire nécessitera le respect des mesures de distanciation physique.

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

M. JEANDON donne lecture de la charte de l' élu local qui sera retravaillée pour un règlement intérieur beaucoup plus spécifique :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

M. JEANDON indique qu'en 2021 il y a des élections, en 2022 également et il souhaite véritablement que tous les élus tiennent un bureau de vote ce qui n'a pas été le cas lors des dernières élections. C'est dans la charte de l'élu local et l'équipe municipale regardera dans le règlement intérieur comment procéder dans le cas où la personne ne tient pas un bureau de vote.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

M. JEANDON indique que cette charte sera distribuée à l'ensemble des élus présents et fera l'objet de compléments, car l'exercice de son premier mandat lui fait dire qu'il y a un certain nombre de précisions, de droits et devoirs, d'obligations des élus que tout un chacun se doit de respecter.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. JEANDON** souhaite à toutes et à tous une mandature en pleine sérénité et en pleine confiance. Il remercie tous les présents pour assister à la nomination du Maire, de ses Adjointes et de l'ensemble des élus municipaux et lève la séance à 21h55

Le secrétaire de séance,

le Maire,


Louis L'HARIDON

Jean-Paul JEANDON



